



Communiqué de presse

***La Grande Loge Féminine de France interpelle les candidates et les candidats
aux élections présidentielles 2012,
à propos des Droits des Femmes et de la Laïcité.***

La Grande Loge Féminine de France s'adresse aux candidates et aux candidats à l'élection présidentielle, pour connaître leurs propositions et leurs engagements concrets sur deux des enjeux majeurs de la Démocratie française :

- La promotion et le respect des Droits des Femmes.
- L'application et la sauvegarde vigilantes de la Laïcité dans la République.
- Dans ce but, elle leur envoie personnellement deux documents⁽¹⁾ :
 - Une plate-forme « pour une Politique d'Autonomie des Femmes ».
 - Un « questionnaire sur la Laïcité ».

Les 13 500 Franc-maçonnnes de l'Obédience s'appuient sur les valeurs de Liberté, de Tolérance et de Dignité de la personne dans une démarche philosophique, initiatique, humaniste et laïque.

Elles travaillent à construire une société plus solidaire, plus équitable, plus responsable, où femmes et hommes, à égalité, forgeront l'avenir.

Elles comptent fermement sur des réponses et des engagements publics de celles et ceux qui, aujourd'hui, briguent la Présidence de la République.

La Grande Maîtresse
de la Grande Loge Féminine de France

Denise Oberlin

Fait à Paris, le 9 janvier 2012

ⁱ *** Documents en annexe

GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

COMMISSION CONVENTUELLE DES DROITS DES FEMMES

PLATE-FORME,

Texte définitif

2012 : POUR UNE POLITIQUE D'AUTONOMIE DES FEMMES

Un constat sans appel : le monde du travail, le milieu culturel et social, le monde politique, entretiennent et pérennisent de graves inégalités à l'encontre des femmes.

Leurs conséquences sont **un vrai fléau social** : précarité, violences, insuffisances éducatives, etc., ce qui compromet la démocratie et compromet la société tout entière. L'égalité dans les répartitions économiques, le respect de l'autonomie de la personne, la parité dans les institutions, permettraient de passer d'une démocratie théorique à une démocratie réelle dans laquelle, femmes et hommes, à égalité de responsabilités et de dignité, construiraient l'avenir.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, le 16 septembre 2011, la Grande Loge Féminine de France s'est prononcée en faveur d'une série de mesures concrètes **pour une politique d'autonomie des femmes.**

Si vous êtes élu-e, vous engagez-vous à les mettre en œuvre **pour assurer la parité entre les femmes et les hommes, et faire appliquer strictement les prescriptions de la Convention C.E.D.A.W., ratifiée par la France en 1983 ?**

LES MESURES :

I- Autonomie politique des femmes :

b- Etablissement du principe constitutionnel de parité entre les femmes et les hommes dans toutes les assemblées délibératives élues au suffrage universel direct et indirect, quel que soit le mode de scrutin.

c- Institution d'un Ministère d'Etat des droits des femmes pour promouvoir et coordonner une politique réelle et dynamique d'égalité des femmes et des hommes, Ministère d'Etat comportant **un pôle d'évaluation** de l'impact sur la situation des femmes de tous les projets et propositions de lois, ainsi que de leurs textes d'application.

II- Intégrité et dignité des femmes :

- a **Vote d'une loi antisexiste**, sur le modèle de la loi antiraciste.
- b **Education à l'égalité** :
 - Obligation d'un **module de formation** sur le « genre », l'égalité filles/garçons, la lutte contre les stéréotypes, pour tout le personnel éducatif.
 - Promotion de l'accès aux **carrières scientifiques et techniques pour les filles**.
- c Généralisation des **pôles d'accueil spécialisés** pour les femmes victimes de **violences**.
- d **Renforcement** de l'information à la contraception, **maintien** et **développement** des structures permettant les IVG.

III- Autonomie économique et financière des femmes :

- a Politique volontariste pour une **égalité professionnelle et salariale réelle** entre les femmes et les hommes, prévoyant **des sanctions financières systématiques en cas de non respect**.
- b **Temps partiel** :
 - Eradication du temps partiel **contraint**
 - Généralisation de la **réduction de l'amplitude** de la journée de travail
- c Création d'un **fonds de garantie** pour les familles monoparentales (pensions alimentaires, loyers, etc.)
- d Mise en place d'un **service public national de la petite enfance**, coordonnant les lieux de garde existants, et en généralisant l'implantation dans le public et le privé (entreprises, associations, etc.)
- e Etablissement d'un **seuil décent** pour les retraites des femmes.

* * *